

PLAN DE COURS / par compétences

Le Québec et ses partenaires économiques

Titre du cours

Sciences humaines

Nom du ou des programme(s) ou de la composante de formation générale

multidisciplinaire

Discipline

383-300-MV	2-1-3	2,0
------------	-------	-----

Numéro du cours

Pondération

Unités

Michel Beauregard		
-------------------	--	--

Enseignant-e

Numéro de bureau

Poste téléphonique et courriel

Éducation permanente	Michel Pruneau
----------------------	----------------

Nom du département

Nom du coordonnateur ou de la
coordonnatrice du département

2006-2007	hivers 2007
-----------	-------------

Année scolaire

Trimestre

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS

- *La place et le rôle du cours dans l'ensemble de la formation de l'étudiant-e*
- *La ou les compétence(s) visée(s) dans le cours*
- *Les liens avec les autres cours notamment les cours contribuant au développement des mêmes compétences*
- *L'indication, s'il y a lieu, des préalables à ce cours*
- *L'intérêt de ce cours pour l'étudiant-e*

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COURS :

Ce cours Le Québec et ses partenaires économiques associé à la compétence 022R : «**Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain** » permet à l'étudiant d'approfondir les caractéristiques économiques du Québec d'aujourd'hui dans le contexte nord américain.

Par ce cours, l'étudiant pourra comparer l'évolution du modèle économique québécois à celui d'une autre région nord américaine en référant aux notions économiques suivantes : production, niveau de vie, marché du travail.

La place et le rôle dans l'ensemble de la formation de l'étudiant-e

Ce cours est un cours de formation spécifique du programme de sciences humaines et vise un objectif d'approfondissement. De plus ce cours vise aussi des objectifs trans-disciplinaires comme l'acquisition de méthodes de travail intellectuel et d'habiletés intellectuelles nécessaires à la poursuite d'études universitaires.

Ce cours permet à l'étudiant d'acquérir des connaissances particulières auxquelles il doit pouvoir se référer pour solutionner des tâches complexes ou transférer ses apprentissages à une gamme plus étendue de situation. Ce cours permet à l'étudiant d'expliquer la dynamique du développement économique du Québec. Au terme de ce cours, l'étudiant aura acquis une vision globale de l'évolution de la structure économique du Québec et du rôle qu'y jouent les principaux artisans de sa construction.

CIBLE D'APPRENTISSAGE

➤ *La tâche à réaliser par l'étudiant-e à la fin du cours, en lien avec la ou les compétence(s) visée(s)*

CIBLE D'APPRENTISSAGE :

L'étudiant sera capable, dans le cadre d'une épreuve ou d'une production finale, d'analyser l'évolution économique du Québec à travers une étude comparative de l'économie du Québec et de celle d'une autre région canadienne ou étasunienne en s'appuyant sur des indicateurs économiques appropriés.

Au terme de ce cours, l'étudiant pourra expliquer :

- L'évolution historique de l'économie du Québec : le régime français, le régime anglais, la confédération, la révolution tranquille.
- La croissance économique récente du Québec.
- Le déclin économique du Québec.
- Les fluctuations économiques.
- La structure industrielle de l'activité économique : les secteurs de production, la structure régionale, le rôle de Montréal.
- Les relations économiques extérieures : commerce interprovincial et commerce avec les États-Unis.
- Les ressources humaines : la population, le marché du travail, le mouvement syndical, le niveau de vie et la pauvreté.
- Les finances publiques : les revenus et dépenses du gouvernement, les déficits et la dette.

OBJECTIF	STANDARD
<p data-bbox="186 256 475 287">Énoncé de la compétence</p> <p data-bbox="186 317 768 390">Approfondir des connaissances disciplinaires sur le phénomène humain.</p> <p data-bbox="186 457 297 489">Éléments</p> <ol data-bbox="237 520 803 1239" style="list-style-type: none"> <li data-bbox="237 520 803 699">1. Connaître et comprendre les concepts de base et certains éléments de théorie du développement économique, du travail, de la production et de la répartition des richesses. <li data-bbox="237 741 803 877">2. Analyser, sous différents aspects, le développement des régions, et le développement de secteurs d'activité associés à la nouvelle économie. <li data-bbox="237 919 803 1056">3. Comprendre le rôle des différents acteurs de l'économie et les manières dont ils interagissent pour stimuler le développement économique. <li data-bbox="237 1098 803 1239">4. Traiter d'un thème de développement économique en intégrant les facteurs et la réalité québécoise dans l'argumentation. 	<p data-bbox="818 411 1156 443">Critères de performance</p> <p data-bbox="818 520 1352 625">Explication adéquate des approches néo-classique et Keynésienne de la croissance économique.</p> <p data-bbox="818 667 1373 741">Utilisation et interprétation appropriées des statistiques économiques.</p> <p data-bbox="818 783 1409 919">Capacité à identifier les forces et faiblesses de l'économie québécoise et à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique.</p> <p data-bbox="818 961 1435 1066">Capacité à identifier les acteurs de l'économie québécoise, leurs relations et les principes qui sous-tendent leurs interactions.</p> <p data-bbox="818 1108 1435 1213">Traitement du thème choisi, sous plusieurs aspects, en s'appuyant sur des sources et des arguments appropriés et variés.</p>

ÉTAPES D'APPRENTISSAGE

- *Les étapes progressives qui traduisent la séquence logique d'apprentissage de l'étudiant-e lui permettant d'atteindre la cible d'apprentissage visée dans le cours*
- *À chacune des étapes d'apprentissage, précision*
 - ⊗ *des objectifs d'apprentissage*
 - ⊗ *des principaux éléments de contenu*
 - ⊗ *des méthodes d'enseignement et d'apprentissage*
 - ⊗ *de la durée relative de l'étape*

ÉTAPES D'APPRENTISSAGE :

Étape 1. Histoire et vision du monde

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant pourra décrire les principales phases de l'histoire économique du Québec, et expliquer les théories du développement économique et la vision qui s'y rattache.

CONTENU

- les concepts de base de la stabilité à la croissance économique;
- les approches théoriques des cycles et de la croissances;
- aperçu de l'histoire économique du Québec;
- quelques outils d'analyse.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques du Québec.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 2. L'activité économique et son interprétation

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure d'utiliser les différents concepts essentiels à l'analyse de l'activité économique.

CONTENU

- Le produit intérieur brut comme mesure de productivité;
- La structure économique du Québec.
- Le Québec dans un monde de mondialisation et libéralisation des échanges.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques du Québec.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 3. Population, emploi et revenus

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure de faire une analyse de la situation démographique du Québec, de la participation au marché du travail, de l'évolution de l'emploi et du chômage, ainsi que de la répartition des revenus.

CONTENU

- Population et main-d'œuvre;
- La tertiarisation de l'économie québécoise;
- La féminisation du marché du travail;
- La répartition des revenus.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques du Québec.

-
- Analyse de textes.
 - Exercices d'interprétation de données statistiques.
 - Exercices d'analyse comparative.
 - Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

Étape 4. L'économie des régions

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure d'expliquer : les différences entre les régions vues sous l'angle de l'emploi, des revenus et de la production; le développement régional et local, ses acteurs, ses modalités et ses effets.

CONTENU

- L'économie de l'ensemble des régions du Québec;
- Les disparités régionales;
- Le développement des inégalités;
- L'économie de la région montréalaise;
- Les caractéristiques du développement local.

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques du Québec.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale..

Étape 5. Les acteurs du développement économique québécois

OBJECTIF

À la fin de cette étape, l'étudiant sera en mesure d'évaluer le rôle des principaux acteurs du développement québécois : en particulier, le rôle du syndicalisme, de l'entreprise, de l'État et du secteur financier.

CONTENU

- Les caractéristiques du syndicalisme au Québec;
- L'impact économique du syndicalisme;
- Propriété et contrôle de l'entreprise;
- L'entrepreneuriat;
- Le rôle et les fonctions de l'état dans le développement économique;
- Les caractéristiques et structure du secteur financier.
-

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

- Exposés sur les notions économiques.
- Exemples d'application et d'interprétation des indicateurs économiques dans une perspective comparative.
- Ateliers portant sur les régions économiques du Québec.
- Analyse de textes.
- Exercices d'interprétation de données statistiques.
- Exercices d'analyse comparative.
- Rédaction de texte en lien avec l'épreuve finale.

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

- *Les évaluations en cours de session en vue de préparer l'étudiant-e à l'épreuve finale*
 - A. *Les évaluations formatives*
 - B. *Les évaluations sommatives*
 - ☒ *nature et description des évaluations*
 - ☒ *date*
 - ☒ *points alloués*
 - ☒ *critères d'évaluation*
 - ☒ *temps requis par l'étudiant-e*
- *La mise en évidence de l'épreuve finale en lien avec la cible d'apprentissage*

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES :

Les travaux sont effectués individuellement ou en groupe selon le cas.

Aperçu des travaux demandés

	100 %	Date de Remise	Critères/standard
Les articles de fond : à deux reprises durant le semestre l'étudiant sera appelé à lire un article, identifier les points essentiels, construire un résumé à partir de ces points, et bâtir une argumentation soutenant le point de vue de l'auteur.	15%	La semaine suivante	Explication adéquate des approches néo-classique et Keynésienne de la croissance économique. Utilisation et interprétation appropriées des statistiques économiques.
Les éléments clefs : à quatre reprises durant le semestre un élément clef sera choisi pour discussion plus approfondie; les étudiants seront partagés en deux groupes. Chaque groupe devra préparer une argumentation, en deux ou trois points, étayant le pour et le contre.	15%	Le cours suivant	Capacité à identifier les forces et faiblesses de l'économie québécoise et à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique.
Un travail dirigé : à partir d'un texte les étudiants devront répondre à des questions(pas plus de trois) et valider leurs réponses en utilisant les concepts et théories du développement économique. Il s'agit d'un travail écrit (6 à 8 pages).	20%	La huitième semaine.	Explication adéquate des approches néo-classique et Keynésienne de la croissance économique. Capacité à identifier les forces et faiblesses de l'économie québécoise et à les analyser à travers la grille de théorie du développement économique.
Un examen durant la session : cet examen visent à vérifier la compréhension du contenu du cours et la capacité des étudiants à utiliser les notions apprises de façon structurée.	20%	La cinquième semaine	Capacité à identifier les acteurs de l'économie québécoise, leurs relations et les principes qui sous-tendent leurs interactions.
Un examen de synthèse :	30%	Le dernier cours de la session	Traitement du thème choisi, sous plusieurs aspects, en s'appuyant sur des sources et des arguments appropriés et variés.

CALENDRIER SYNTHÈSE DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE

Semaine d'enseignement	Notions	Éléments de contenu	Activités pédagogiques	Lectures et exercices préparatoire.
Semaine 1	<p>Se familiariser avec le contenu du cours.</p> <p>Définition de l'économie et du développement économique.</p> <p>Les approches théoriques des cycles et de la croissance.</p> <p>La théorie Keynésienne.</p>	<p>Présentation du plan de cours.</p> <p>Croissance, crise et chômage involontaire.</p> <p>Le libre fonctionnement du marché.</p> <p>Le principe du multiplicateur.</p> <p>Les stratégies économique des néo-conservateurs et des keynésiens.</p> <p>Les outils d'analyse</p>	<p>Exposé</p> <p>Exercices utilisant les outils d'analyse.</p>	<p>Aucuns</p> <p>Textes remis en classe.</p>
Semaine 2	<p>Aperçu de l'histoire économique du Québec.</p>	<p>Le Québec préindustriel.</p> <p>Le démarrage industriel.</p> <p>La croissance accélérée.</p> <p>La structure industrielle.</p> <p>L'état dans l'économie.</p>	<p>À déterminer</p>	
Semaine 3	<p>Le produit intérieur brut comme mesure de la productivité.</p>	<p>Le calcul du PIB.</p> <p>La croissance économique.</p> <p>Qu'est-ce que la productivité?</p>	<p>Lire un article et bâtir une argumentation.</p> <p>À déterminer</p>	
Semaine 4	<p>La structure économique du Québec.</p>	<p>Les grands secteurs de l'économie québécoise.</p> <p>Le Québec dans l'économie canadienne et dans le monde.</p> <p>Le commerce par types de produits.</p> <p>Les facteurs expliquant l'évolution du commerce extérieur.</p> <p>Le Québec et l'intégration économique.</p>	<p>À déterminer</p> <p>Révision pour l'examen I.</p>	<p>Document préparatoire à l'examen.</p>

Semaine 5	Examen I Population et main-d'œuvre.	Les composantes de la population. Les migrations et les soldes migratoires. La main-d'œuvre : la population active. Les différentes formes de chômage. L'évolution du marché du travail.	À déterminer Lire un article et bâtir une argumentation.	
Semaine 6	L'économie des régions.	La définitions des régions. La structure économique des régions. Le développement des inégalités. Les mécanismes du mal-développement.	À déterminer	
Semaine 7	L'économie de la région montréalaise.	Montée, déclin et remontée de Montréal. La structure économique de Montréal. Questions sur le développement économique de Montréal.	À déterminer Lire un article et bâtir une argumentation.	
Semaine 8	Des acteurs et des enjeux : Le syndicalisme.	La syndicalisation. Les caractéristiques du syndicalisme au Québec. L'impact économique du syndicalisme. Les défis du syndicalisme.	À déterminer Remise du travail dirigé.	
Semaine 9	L'entreprise québécoise	La taille des entreprises au Québec. La création et la disparition d'entreprises et d'emplois. La grande entreprise. Propriété et contrôle de l'économie du Québec. Le financement de l'entreprise et secteur financier.	À déterminer	Document préparatoire à l'examen final.
Semaine 10	L'état québécois et l'économie. EXAMEN DE SYNTHÈSE.	Le rôle et les fonctions de l'état. Les finances publiques et la fiscalité. Le déficit et dette publique. Les sociétés d'état.	À déterminer Révision pour l'examen.	

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COURS

- *Les modalités d'application de la PIEA dont les rubriques suivantes doivent obligatoirement figurer au plan de cours*
 - ⊗ *présence au cours (4.7.3)*
 - ⊗ *remise des travaux(4.4.2)*
 - ⊗ *évaluation du français (4.6.2)*
 - ⊗ *présentation des travaux (4.4.4)*

- *Les modalités particulières d'évaluation ayant été approuvées par la Commission des études, s'il y a lieu*
 - ⊗ *article 4.2.5, article 4.2.6, article 4.3.2 et article 4.6.2*

EXIGENCES PARTICULIÈRES DU COURS :

MÉDIAGRAPHIE COMMENTÉE :

1. LIVRE ET RECUEIL OBLIGATOIRES

À déterminer

2. BIBLIOGRAPHIE

Tremblay, Diane-Gabrielle et Vincent Van Schendel. (2004). *Économie du Québec; régions, acteurs, enjeux*. Éditions Saint-Martin.

Bourque, Gilles L. (2000). *Le modèle québécois de développement : de l'émergence au renouvellement*. Presses de l'Université du Québec.

Julien, Pierre-André et Martin Morin. (1995). *Mondialisation de l'économie et PME québécoises*. Presses de l'Université du Québec.

Markusen, James R. Et James R. Melvin. (1984). *The theory of international trade and its Canadian applications*. The Butterworth group of companies.

POLITIQUE INSTITUTIONNELLE D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES

Nous vous présentons certains articles de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (P.I.É.A.) du Cégep Marie-Victorin qui ont un impact direct sur l'organisation de l'enseignement de ce cours. Nous vous invitons à consulter le texte intégral dans votre agenda institutionnel.

Responsabilités des étudiants (article 3.1)

Les responsabilités de l'étudiant sont les suivantes:

- Assister à ses cours car ils constituent le premier lieu d'apprentissage.
- S'appropriier les éléments du plan de cours et s'y référer au fur et à mesure de son cheminement d'apprentissage de manière à maximiser les possibilités de réussite.
- Consacrer à l'étude, aux travaux et aux activités d'apprentissage le temps de travail personnel requis par le cours.
- Utiliser les ressources mises à sa disposition par le Cégep en cas de difficultés d'apprentissage.
- Se soumettre aux épreuves nécessaires à son évaluation diagnostique, formative et sommative selon les exigences et les échéances fixées.

La mesure de l'apprentissage (Article 4.2)

La mesure de l'apprentissage servant à des fins sommatives doit porter sur la maîtrise de l'objectif ou de la compétence. De la sorte, tous les instruments d'évaluation des apprentissages doivent tenir compte du seuil de réussite fixé par le département ou dans les plans de cours cadre élaborés à partir des standards ministériels.

Les enseignants évaluent les travaux, examens ou contrôles en fonction de ce que l'étudiant a effectivement démontré et non en fonction de ce que l'on présume qu'il a voulu démontrer.

La note de l'étudiant doit exprimer le degré de maîtrise de l'objectif ou de la compétence en fonction du seuil de réussite ou du standard établi. Aucun point ne peut être accordé pour la seule présence aux cours ou pour l'effort réalisé par l'étudiant.

Si certains travaux exigés des étudiants peuvent se réaliser en équipe, l'évaluation sommative venant sanctionner les apprentissages de chacun doit toujours se faire sur une base individuelle. C'est la maîtrise des objectifs (ou de la compétence) d'un individu que l'on atteste et non celle d'un groupe d'étudiants.

Cela signifie que si l'on donne aux étudiants un travail à réaliser en équipe, il faudra prévoir des moyens qui permettent d'attester la maîtrise individuelle des objectifs poursuivis à l'intérieur du cours. Si parmi ces objectifs, on inclut la capacité de travailler en équipe, cette dimension devra donner lieu à une notation individuelle afin de certifier la capacité de chaque individu à travailler en équipe.

Tout cours se termine par une activité d'évaluation sommative individuelle qui compte entre 20 et 50% de la note totale. Toutefois, si cette activité prend en compte l'ensemble des objectifs du cours ou l'ensemble des composantes de la compétence, la note accordée à cette activité pourrait être majorée au-delà de 50% du total des points. Cependant, dans ce dernier cas, la décision devra être soumise à l'assemblée départementale ou à l'instance qui en tient lieu et approuvée par la Commission des études.

L'apprentissage des étudiants est évalué pour chaque cours et pour l'ensemble du programme auxquels l'étudiant est inscrit. La note traduisant la réussite minimale des objectifs d'un cours est de 60 %.

L'étudiant qui démontre qu'il a atteint les objectifs d'un cours obtient la ou les unités attachées à ce cours.

Dans une perspective de soutien à la réussite, l'étudiant reçoit de chacun de ses enseignants, à la mi-session ou à son équivalent, un résultat d'évaluation qui lui permet de constater le degré de réalisation de ses apprentissages et ses chances de réussite. Ce résultat d'évaluation peut prendre la forme d'une note ou s'exprimer à partir de critères d'appréciation.

Suite à un échec dans les enseignements cliniques et les stages, s'il s'avère que cet échec est attribuable à un manquement grave à l'éthique professionnelle, l'étudiant ne pourra être autorisé à poursuivre ses études dans ce programme.

Suite à deux échecs dans un stage ou un enseignement clinique ou suite à une expulsion par des milieux de stage pour des motifs graves, l'étudiant ne pourra poursuivre ses études dans le programme sans devoir faire une nouvelle demande d'admission.

Cette nouvelle demande d'admission devra être analysée par un comité composé du coordonnateur de stages et du responsable de la coordination départementale du programme concerné, du professeur-superviseur de stage ou de l'enseignement clinique, d'une aide pédagogique individuelle ainsi que d'un représentant de la Direction des études (à l'éducation permanente, le comité sera composé des mêmes personnes sauf le responsable de la coordination départementale). Pour l'analyse de cette demande, l'expertise de l'accompagnateur de stage dans le milieu pourra également être mise à profit.

La présence aux examens et la remise des travaux (article 4.4)

La présence à une activité donnant lieu à une évaluation sommative est obligatoire. L'étudiant qui s'absente, sans motif grave à l'appui, reçoit la note zéro.

C'est à l'étudiant qu'il revient de rencontrer son professeur pour lui faire part, dès son retour au collège, des motifs de son absence et lui fournir une pièce justificative. Seul un motif grave (ex. mortalité, accident ou maladie) peut être reconnu comme valable par le professeur. Dans un tel cas, selon la nature de l'activité, le professeur proposera à l'étudiant une modalité de récupération.

L'étudiant doit se présenter à un examen au moment et à l'endroit prévus. S'il arrive en retard et qu'un étudiant a déjà remis son examen et quitté la salle, l'accès à la salle d'examen lui sera refusé par le surveillant, à moins que la nature de l'examen le permette.

Tout travail exigé par un enseignant doit être remis en classe à la date et au moment fixés. L'étudiant qui remet son travail en retard se verra attribuer une pénalité qui pourra représenter jusqu'à 10% de la note par jour de retard; des indications à cet effet devront être spécifiées dans le plan de cours. De plus, dans tous les cas où le type de travail le permet, l'étudiant doit conserver un brouillon ou une photocopie de son travail.

Tout travail qui est remis après que les étudiants ont reçu leurs travaux corrigés est refusé. Seul le professeur, s'il le juge à propos, peut proposer un autre travail et accorder un délai.

Les travaux écrits doivent être rédigés lisiblement à l'encre ou dactylographiés. L'enseignant pourra exiger de ses étudiants qu'ils lui remettent des travaux dactylographiés s'il en a précisé les raisons dans son plan de cours.

La correction des travaux et des examens (article 4.5)

L'étudiant doit être informé suffisamment à l'avance des critères d'évaluation et du barème de correction d'un examen ou d'un travail afin de pouvoir se préparer adéquatement et de corriger au besoin son propre travail avant la remise.

Toute évaluation des apprentissages d'un étudiant devra être faite de façon telle que l'intéressé puisse comprendre le résultat obtenu. Les annotations, les commentaires, les observations de l'enseignant devront aider l'étudiant à bien reconnaître ses erreurs et à mieux comprendre ce qu'il doit faire pour progresser dans son apprentissage.

L'étudiant doit avoir accès aux données touchant ses évaluations diagnostiques, formatives et sommatives.

L'enseignant doit donner aux étudiants les résultats de la correction assez tôt pour que les étudiants puissent faire servir la correction à l'amélioration de leur apprentissage.

Les copies des travaux faits en cours de trimestre sont remises à l'étudiant. Les copies des examens réalisés en cours de trimestre peuvent être conservées par le professeur pourvu que les étudiants aient pu, conformément à l'article 4.5.2, avoir accès aux résultats, commentaires et annotations inscrites sur leur copie.

Par ailleurs, les copies d'examen ou les autres évaluations sommatives de fin de trimestre doivent être conservées par le professeur au-delà de la fin de la période officielle de révision de notes, durant une année (ou au moins jusqu'au début du trimestre suivant pour l'Éducation permanente), afin de permettre aux étudiants qui le désirent de consulter leur copie, de comprendre leurs erreurs et d'améliorer leur performance.

L'évaluation du français (article 4.6)

Afin de fournir aux étudiants toutes les occasions possibles d'améliorer leur maîtrise de la langue française et spécialement de la langue écrite et afin de les soutenir dans la réussite de l'épreuve ministérielle de français, les professeurs favorisent l'utilisation fréquente de l'écrit dans les activités d'apprentissage des étudiants.

Les enseignants signalent les fautes de français dans les travaux ou les examens et ils proposent aux étudiants des moyens pour s'améliorer au cours de la session. De plus, les enseignants doivent enlever des points pour les fautes de français jusqu'à un maximum de 10% de la note. Toutefois, à chaque fois qu'un étudiant peut perdre des points pour les fautes de français, il doit être informé à l'avance de la norme de points par faute et de la modalité d'application.

Dans les cours où la correction linguistique fait partie des objectifs d'apprentissage, le maximum de points enlevés pour les fautes de français peut être supérieur à 10%.

Toutefois, la modalité d'application, le maximum et la norme de points par faute sont déterminés en département (ou par toute instance qui en tient lieu à l'éducation permanente) et doivent être soumis, pour approbation, à la Commission des études.

Les enseignants et les départements ont le souci constant de veiller à la qualité linguistique des textes qu'ils distribuent aux étudiants (notes de cours, questionnaires, plans de cours, etc.).

La présence aux cours (article 4.7)

Les étudiants ont le devoir et la responsabilité d'assister aux cours car le cours constitue le premier lieu d'apprentissage. Par cet énoncé de principe, le Collège veut rappeler, comme il l'affirme dans son *Plan institutionnel de la réussite éducative*,⁽¹⁾ que l'étudiant demeure le premier artisan de sa réussite scolaire et éducative et que, dans l'ordre des moyens et des mesures à mettre en place pour favoriser cette réussite, la présence aux cours représente un premier gage de succès. C'est pourquoi, en prenant des mesures conséquentes, le Collège entend contribuer à la réussite de l'étudiant, sans pour autant se substituer à sa responsabilité première en cette matière.

Étant donné l'incidence de l'assiduité aux cours sur le rendement scolaire et, par voie de conséquence, sur l'évaluation de l'apprentissage, les enseignants sont tenus d'inscrire les présences des étudiants à leur cours et à les inviter à prendre leurs responsabilités.

Après des absences équivalant à 15 % du nombre d'heures-contacts prévues pour le cours, l'étudiant sera pénalisé jusqu'à concurrence de 15 % de sa note finale et, le cas échéant, sera placé en situation d'échec. Des indications

précises concernant l'application de cette règle devront apparaître au plan de cours. Toutefois, la pénalité devra être une mesure de dernier recours. Cependant, c'est à l'étudiant qu'il revient de rencontrer son professeur pour lui faire part des motifs de son absence.

Dans les cours où le processus d'apprentissage de l'étudiant doit être observé pour fins d'évaluation sommative par le professeur (par exemple, les stages, les enseignements cliniques, les laboratoires, les ateliers) l'absence de l'étudiant peut entraîner un échec conformément à l'article 4.4.1. Le plan de cours devra cependant indiquer clairement cette exigence.

La révision de notes (article 4.8)

Tout étudiant qui se croit lésé par le résultat obtenu à la suite d'une activité donnant lieu à une évaluation sommative peut se prévaloir du droit à une révision de correction.

Une demande de révision de correction n'implique pas que la note ne puisse qu'être augmentée. Elle peut également être maintenue, voire diminuée.

Pour toute évaluation autre que l'évaluation de fin de trimestre, l'étudiant adresse sa demande de révision directement à son professeur dès qu'il obtient sa note.

Si un étudiant veut faire une demande de révision de correction de son examen ou de son travail de fin de trimestre, il pourra adresser une demande de révision au Service de l'organisation et du cheminement scolaires. Celui-ci fera appel au coordonnateur du département qui verra à former un comité de révision de trois personnes, dont l'enseignant concerné, habilitées à modifier, s'il y a lieu, la note finale d'un étudiant.

À l'éducation permanente, l'étudiant pourra adresser sa demande au plus tard deux semaines avant le début des cours de chacun des trimestres.

La copie de l'étudiant qui demande une révision de correction ne lui sera accessible qu'une fois la révision terminée.

La procédure de révision de notes ne s'applique pas pour la correction d'une simple erreur technique (mauvais calcul des points, erreur de transmission, etc.). Pour ce genre de correction, l'étudiant doit, en cours de session, s'adresser directement à l'enseignant, ou, à la fin de la session, s'adresser au Service de l'organisation et du cheminement scolaires.

Le plagiat (article 4.9)

La notion de fraude s'étend à tout plagiat ou tricherie dans le cadre d'une activité donnant lieu à une évaluation sommative.

Tout plagiat, toute tentative de plagiat ou toute collaboration à un plagiat entraîne la note zéro pour l'examen ou le travail en cause. Après en avoir avisé l'étudiant, l'enseignant fait un rapport écrit au coordonnateur du département qui doit conserver ce rapport. Si l'étudiant récidive, il se voit attribuer la note zéro pour le ou les cours concernés. L'enseignant en fait un rapport écrit au coordonnateur de département qui le transmet au responsable du Service de l'organisation et du cheminement scolaires qui intègre ce rapport au dossier de l'étudiant.

Commet une tricherie ou une fraude l'étudiant :

- qui utilise un autre matériel que celui qui est autorisé;
- qui copie le travail ou les réponses d'examen d'une autre personne;
- qui aide une autre personne à copier;

-
- qui recopie un texte sans en indiquer la provenance c'est-à-dire sans fournir la référence bibliographique ou l'adresse Internet;
 - qui participe à une action frauduleuse comme le vol, la falsification de document ou de matériel reliés à une évaluation.

Pour assurer la validité de l'évaluation, il est exigé que l'enseignant chargé de surveiller un examen prenne les moyens pour que soit évitée toute forme de fraude.

Tout étudiant qui se croit injustement accusé de fraude a droit de recours selon les mécanismes prévus en 4.14.

L'affichage des résultats (article 4.10)

L'affichage des résultats des étudiants doit en préserver le caractère confidentiel en vertu de la loi sur l'accès à l'information.

L'épreuve synthèse de programme (article 4.11)

Une épreuve synthèse propre à chaque programme est dispensée à tous les étudiants inscrits dans des programmes conduisant au diplôme d'études collégiales conformément à l'article 25 du *Règlement sur le régime des études collégiales*.

L'épreuve synthèse est un moment d'évaluation dissocié de l'évaluation des compétences acquises cours par cours. Cette épreuve vise à attester de l'intégration des apprentissages réalisés par l'étudiant dans l'ensemble du programme dans lequel il est inscrit.

La conception de l'épreuve synthèse d'un programme prend en compte les objectifs et les standards déterminés dans les devis ministériels ainsi que le profil de sortie conséquent déterminé par le Cégep pour les futurs diplômés.

L'épreuve synthèse de programme peut prendre des formes variées. Elle peut être constituée de plus d'un volet. Elle peut être une épreuve unique ou consister en une combinaison de quelques activités d'évaluation. Dans tous les cas, on devra prendre en compte trois aspects de la tâche à réaliser par l'élève :

- le résultat obtenu (ce que l'élève a fait)
- le processus utilisé (comment il l'a fait)
- la conscience des stratégies cognitives investies (sa capacité de justifier ce qu'il a fait et comment il l'a fait).

De plus, l'ESP doit être allouée à un ou des cours porteurs de fin de formation, par exemple un cours de synthèse, un stage, une activité d'intégration, un projet de fin d'études. Cependant, il faudra pouvoir clairement expliciter ce qui tient lieu d'activité d'apprentissage et ce qui tient lieu d'activité d'évaluation synthèse de programme.

L'élaboration et la mise en œuvre de l'épreuve synthèse doit s'effectuer pour chaque programme en conformité avec les modalités prévues dans notre Cadre de référence institutionnel en ce qui a trait, notamment :

- à la détermination de l'objet de l'ESP;
- à la forme de celle-ci;
- au mode de préparation de l'élève;
- aux conditions d'admissibilité et aux modalités d'évaluation;
- au mode de transmission des résultats et aux conditions de reprise;
- aux responsabilités à assumer;
- et à l'allocation des ressources.

Les mécanismes des recours (article 4.14)

Dans le cas d'un manquement à toute norme, règle ou condition d'application prévue à la présente politique, les mécanismes suivants s'appliqueront, dans le respect des responsabilités de chacun:

- dans un effort d'entente et de dialogue entre les parties, il convient, avant d'entreprendre toute autre démarche, que les principaux intéressés (enseignant(s)-étudiant(s); enseignant(s)-enseignant(s); enseignant(s)-département...) s'expliquent entre eux afin de trouver une solution au problème rencontré; à cette étape, on encourage une démarche individuelle de l'étudiant;
- si aucune entente ne s'avère possible entre les parties, le responsable de la coordination départementale, comme porte-parole de l'assemblée départementale, doit être saisi du problème à moins que lui-même soit lié au litige; à ce moment, le département doit nommer un substitut. Il verra alors à appliquer les mécanismes prévus par l'assemblée départementale dans le cas de litige lié à l'application de la politique (à l'éducation permanente, il s'agit de l'instance qui en tient lieu);
- si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, on verra à référer la plainte à un adjoint à la Direction des études qui proposera des pistes de solution au problème;
- si aucune solution satisfaisante n'a été trouvée, l'adjoint à la Direction des études doit faire appel au directeur des études. Selon le problème posé, le directeur des études pourra recevoir le point de vue d'un comité aviseur composé de membres de la Commission des études et représentatif des diverses instances.

À chacune des étapes, si un étudiant est touché par le litige, il pourra être accompagné d'une personne de son choix (par exemple, un autre étudiant, un représentant de l'Association étudiante, un aide pédagogique individuel) ou encore être représenté par l'Association étudiante.

CÉGEP MARIE-VICTORIN

GRILLE DE CORRECTION LINGUISTIQUE

Les professeurs doivent obligatoirement relever les fautes et peuvent les identifier en utilisant soit la lettre, soit l'abréviation.

A	=	ACC	=	faute d'accord
C	=	CONJ	=	erreur de conjugaison des verbes, de concordance des temps
O	=	ORTH	=	faute d'orthographe d'usage
P	=	PONCT	=	punctuation erronée ou absence de ponctuation
S	=	STR	=	mauvaise structure de phrase
V	=	VOC	=	emploi d'un terme impropre, d'un mot mal choisi ou d'un anglicisme

En ce qui a trait à l'organisation des idées, les professeurs peuvent, s'ils le désirent, noter les erreurs de la façon suivante

COH	=	manque de cohérence et de clarté dans l'ensemble ou dans une partie du texte
CONC	=	mauvaise conclusion ou absence de conclusion
ÉQUIV	=	équivoque quant au déterminant ou quant au pronom
ILLOG	=	illogisme, idée mal placée, manque d'ordre
INT	=	mauvaise introduction ou absence d'introduction
PAR	=	paragraphe fourre-tout, sans unité
PHR	=	phrase fourre-tout, obscure
RÉP	=	répétition, manque de variété du vocabulaire
TRANS	=	absence de transition